



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Isabelle PRENVEILLE
Catherine AUCLAIR (secrétariat de la CDPENAF)
n°79

Nantes, le **31 JUIN 2021**

Madame la Présidente de la Communauté
de Communes Sèvre et Loire
Siège intercommunal – Espace Sèvre
1 place Charles de Gaulle
44 330 VALLET

Objet : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet de révision allégée n°2 du PLU de LA CHAPELLE-HEULIN au titre de l'impact sur l'aire AOC

PJ : 1 avis

Madame la Présidente,


La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie en audioconférence sous ma présidence, le 19 mai 2021.

Après examen de la révision allégée n°2 du PLU de LA CHAPELLE-HEULIN, au titre de l'impact sur l'aire AOC au lieu-dit "La Dabinière", en vue du projet d'implantation d'un bâtiment de la CUMA, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a formulé l'avis joint à ce courrier.

Il vous appartient de joindre cet avis au dossier du projet de révision allégée n°2 du PLU de LA CHAPELLE-HEULIN qui sera soumis à l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental adjoint


Pierre BARBÉRA



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Isabelle PRENVEILLE
Catherine AUCLAIR (secrétariat de la CDPENAF)

Nantes, le **1 JUIN 2021**

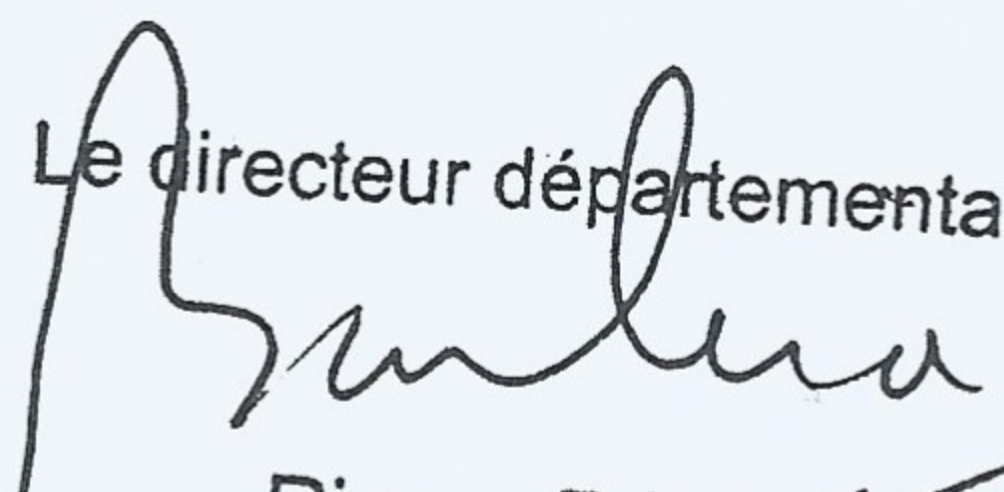
Objet : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet de révision allégée n°2 du PLU de LA CHAPELLE-HEULIN au titre de l'impact sur l'aire AOC

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie le 19 mai 2021 en audioconférence sous la présidence de M. Pierre BARBÉRA, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique.

Après examen de la révision allégée n°2 du PLU de LA CHAPELLE-HEULIN, au titre de l'impact sur l'aire AOC au lieu-dit "La Dabinière", en vue du projet d'implantation d'un bâtiment de la CUMA, la commission émet :

- **un avis favorable** à l'unanimité de ses membres, à la ponction de 0,31 ha d'AOC Muscadet et Muscadet Sèvre et Maine, compte-tenu qu'il s'agit d'un projet collectif et de superficie modérée porté par un groupe de vignerons souhaitant abriter des dispositifs antigel.

Cet avis doit être joint au dossier mis à l'enquête publique.

Le directeur départemental adjoint

Pierre BARBÉRA